



socialement vôtre



klar.sozial

Délai de blocage : 4 mai 2009, 11 h

Prise de position commune

du parti socialiste du canton de Berne,

du parti socialiste du Jura bernois

et du parti socialiste romand de Bienne

concernant le rapport final de l'étude institutionnelle de l'Assemblée interjurassienne

1 PRÉAMBULE

1.1 Parti socialiste du canton de Berne (PSB)

« Nous luttons pour le maintien et la consolidation d'un Etat capable de faire régner le droit. Notre Etat doit garantir les droits fondamentaux, protéger les membres les plus faibles de la société – car nul autre n'y est apte – et s'engager pour que les règles communes édictées soient effectivement respectées par tous.

Nous sommes un parti démocratique. Nous acceptons les décisions de nature politique issues de processus corrects et transparents. Attachés aux libertés individuelles, nous accordons néanmoins la primauté à l'intérêt général. Dans notre canton bilingue, nous tenons à assumer activement notre rôle de charnière entre les cultures alémanique et française et, ce faisant, à favoriser la cohésion nationale. »¹

Dans son programme politique élaboré en 2007, le Parti socialiste du canton de Berne (PSB) réaffirme non seulement les valeurs qui lui sont chères, mais aussi ses objectifs politiques en 20 thèses. Logiquement, le souci de léguer aux générations futures une société juste et un Etat fort garantissant valeurs et droits fondamentaux conduit le PS du canton de Berne à se pencher sur les questions de la cohésion interne du canton et de sa position au sein de la Confédération. Il place l'importance des régions, leur autonomie ainsi que la valeur des frontières cantonales au cœur de cette réflexion afin de favoriser un développement harmonieux de l'ensemble de son territoire.

1.2 Parti socialiste du Jura bernois (PSJB)

Le **Parti socialiste du Jura bernois (PSJB)** a suivi les travaux de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) de très près puisque certains de ses membres faisaient partie de la délégation bernoise. Promoteur d'une approche pragmatique et raisonnable de ce dossier, il s'est exprimé ainsi : *« L'intégration du Jura bernois, région industrielle dépourvue de grands centres, dans une Suisse largement urbanisée et essentiellement tournée vers les activités de services exige une réflexion menée en termes de complémentarités et d'alliances à géométrie variable. Par ailleurs, il importe que nous sachions faire de la frontière des langues, toute proche, un atout plutôt qu'un frein à notre développement. Enfin, dans l'intérêt du pays tout entier, le canton de Berne doit rester amarré à la Suisse occidentale et donc demeurer bilingue. »²* A ses yeux, le Jura bernois doit concevoir son développement en complémentarité avec celui des pôles urbains que sont Bienne, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, voire Bâle et Berne.

¹ Programme politique du Parti socialiste du canton de Berne, août 2007, p. 5

² Communiqué de presse du PSJB du 8 juillet 2007

1.3 Parti socialiste romand de Bienne (PSR)

Le **Parti socialiste romand de Bienne (PSR)**, fort du constat qu'aucun-e représentant-e biennois ne faisait partie de la délégation bernoise de l'AIJ, a observé les travaux de cette dernière avec la plus grande attention. Il regrette que la situation de Bienne n'ait pas été prise en compte dans les réflexions de l'AIJ. Le PSR ne peut pas rester indifférent aux conséquences du choix que fera le Jura bernois, sachant que le destin de la population francophone de Bienne et du canton de Berne est lié à celui du Jura bernois. Jusqu'à la publication du rapport de l'AIJ, le PSR a observé une attitude de neutralité de bon aloi. Il lui appartient de faire valoir les intérêts de la population francophone de Bienne, celle-ci équivalant à un bon tiers de celle du Jura bernois.

1.4. Prise de position commune

Le PSB, le PSJB et le PSR ont pris connaissance avec la plus grande attention du rapport définitif de l'AIJ. Après avoir analysé les propositions soumises au Conseil-exécutif, ils proposent la réflexion qui suit et dont sont issues leurs conclusions.

Quoi qu'il en soit, le PSB, le PSJB et le PSR sont d'avis qu'il appartient en priorité à la population du Jura bernois de s'exprimer quant aux conclusions du rapport de l'AIJ.

2 HISTORIQUE

2.1 L'Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)

Le 25 mars 1994 est passé entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura un *Accord relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne (AIJ)*. La mission de l'AIJ est de rapprocher les deux communautés jurassiennes, en développant des collaborations à tous les niveaux, issue de la volonté de réconciliation des gouvernements cantonaux en instituant un vrai **dialogue**, véritable pierre angulaire du dispositif mis en place, à savoir l'AIJ qui vise à régler politiquement le conflit jurassien.

Le mandat qui lui est confié est rédigé en **termes généraux** afin de laisser la porte ouverte sur l'avenir. « Il (Le Gouvernement jurassien) entend rester fidèle à son principe fondamental : le dialogue. (...) Il faisait ainsi une concession de taille, à savoir la reconnaissance du Jura bernois, en tant qu'entité définie par la nouvelle Constitution bernoise. C'est en effet sur cette base qu'un véritable dialogue interjurassien peut se nouer entre deux partenaires, à savoir le Jura bernois et le canton du Jura, qui se reconnaissent mutuellement. De ce fait, il est aussi évident qu'en engageant le dialogue, le canton du Jura doit être prêt à renoncer à la loi UNIR. Il considère aussi la réunification comme une perspective à terme qui sera mise à l'étude au moment où les partenaires en décideront.

Le Conseil-exécutif bernois, pour sa part, reconnaît la communauté d'intérêts qui lie les deux parties de la région jurassienne. C'est là le fondement du dialogue sans lequel l'objectif prioritaire ne pourra pas être atteint et grâce auquel les séquelles politiques des différends antérieurs pourront être réglées. Pour y parvenir, le canton de Berne entend donner au Jura bernois la possibilité de s'affirmer et de construire ainsi son avenir. Au surplus, le Conseil-exécutif bernois estime qu'il ne faut pas nécessairement et définitivement limiter la communauté d'intérêts au canton du Jura et au Jura bernois : un élargissement à d'autres régions ne doit pas être exclu. Le Conseil-exécutif n'imagine pas que le dialogue puisse être envisagé sans la minorité autonomiste dont les droits sont reconnus. Il entend donc l'associer au processus prévu. »³

Cet accord prévoit donc la construction d'un **nouveau projet**. Suite à la crise des années 90 qui a profondément affecté les régions périphériques de notre pays : chômage plus élevé qu'ailleurs; moyens de communication publics menacés ; transformations socio-professionnelles, besoins nouveaux créés par la montée des nouvelles générations, nouveaux horizons ouverts par la

³ Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du Canton de Berne et le République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne, p. 2

construction européenne, un espoir est fondé sur une **coopération efficace et ouverte** entre les deux partenaires. Une collaboration dans tous les domaines est déclarée souhaitable pour les deux interlocuteurs : « *l'économie, la formation, la culture, les voies de communication, la santé publique, la sécurité, l'aménagement du territoire, etc.* »⁴

L'accord prévoit donc que des **propositions** soient soumises aux deux gouvernements cantonaux pour appréciation et réalisation. Le dialogue, considéré comme un processus qui conduit à un but, est donc perçu comme un moyen possible de redynamiser l'ensemble du Jura qui en a fort besoin. « *La concertation permettra en effet de relativiser très fortement les frontières et contribuera à favoriser l'autonomie progressive du Jura bernois. Cette démarche, à laquelle la minorité autonomiste sera associée, renforcera la vitalité du pays. De nombreuses déclarations, dès mars 1993, vont dans ce sens. Ainsi, sans pour autant résoudre immédiatement tous les problèmes, un pas décisif peut être accompli.* »⁵

2.2 Assemblée interjurassienne (AIJ) et son mandat

Issue de l'Accord du 25 mars 1994, l'AIJ devient le lieu du dialogue institutionnalisé. Son mandat, rédigé en termes généraux, peut se résumer aux points suivants :

- a) *Promouvoir, dans divers cercles et milieux du canton du Jura et du Jura bernois, le dialogue entre les Jurassiens des deux côtés de la frontière sur l'avenir de la communauté jurassienne.*
- b) *Proposer une collaboration renforcée entre le canton du Jura et le Jura bernois dans des dossiers déterminés et des projets concrets.*
- c) *Proposer les instruments de la collaboration : conventions ou institutions communes. L'Assemblée interjurassienne a la possibilité d'aborder tous les objets qu'elle jugera utile de traiter. Elle fixe les priorités.*

Le président ou la présidente de l'AIJ est désigné-e par le Conseil fédéral. Deux co-président-e-s, représentant chacune des parties, sont désigné-e-s par l'Assemblée composée de 24 membres (12 membres issus de chaque canton). Depuis sa création, l'AIJ a siégé à plus de 80 reprises. Pour être acceptées, les décisions de l'AIJ doivent obtenir la majorité de chacune des délégations. Parallèlement à l'adoption de Résolutions de « *caractère technique* », l'AIJ, sous l'impulsion de la commission « *Institutions* », examine des questions touchant aux structures politiques.

2.3 Mandat du 7 septembre 2005 donné en commun par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura à l'Assemblée interjurassienne (AIJ), sous les auspices du Conseil fédéral, de conduire une étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne

Suite à l'acceptation de l'initiative « *Un seul Jura* » par le Parlement jurassien, les travaux de l'AIJ ont été interrompus. L'Assemblée a interpellé les deux gouvernements concernés afin qu'ils se prononcent quant aux conséquences de cette nouvelle situation. Le 7 septembre 2005, l'Accord du 25 mars 1994 est confirmé et le mandat confié à l'AIJ complété⁶ sous les auspices de la Confédération. Il s'agit d'un mandat d'une étude institutionnelle et qui comprend trois volets :

1. *L'étude de « ce que serait en termes institutionnels une nouvelle entité politique de type cantonal des six districts ».*
2. *L'étude des « effets du partenariat direct découlant des institutions communes interjurassiennes et les effets du statut particulier du Jura bernois ».*
3. *L'étude d'« autres pistes que l'AIJ aurait identifiées et dont elle estimerait l'examen utile »*⁷.

Ce mandat stipule encore que l'AIJ devra remettre « le résultat de ces études accompagné d'un bilan avec comparaison des avantages et inconvénients ». Les travaux se basent sur le « *Cadre de référence pour l'étude institutionnelle de l'AIJ* » qui synthétise les démarches préparatoires, fixe la méthode de travail et propose un calendrier détaillé.

⁴ Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du Canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne, p. 3

⁵ Idem

⁶ Mandat confié à titre conditionnel le 7 septembre 2005 puis confirmé en avril 2006

⁷ Mandat du 7 septembre 2005 donné en commun par le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura à l'Assemblée interjurassienne (AIJ), sous les auspices du Conseil fédéral, de conduire une étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne

2.4 Loi sur le Statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (LStP)

Approuvée par l'AIJ, la LStP a permis la création de deux conseils à caractère régional : le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), qui ont vu le jour en même temps, soit en juin 2006. Même s'ils ne sont pas dotés des mêmes compétences, les deux conseils ont réussi à établir une solide collaboration dans deux domaines importants, à savoir le domaine scolaire et celui de la culture. En outre, chaque fois que des intérêts communs sont en jeu, ils unissent leurs forces pour les défendre. Ainsi, ils ont apaisé les craintes de celles et ceux qui pensaient qu'une séparation en deux entités soient néfaste aux intérêts de la région.

2.5 Situation actuelle

Au vu de ce qui précède, force est de constater que, depuis 1994, la situation s'est modifiée.

- Le mandat de l'AIJ a été précisé en 2005, suite à l'initiative du parlement jurassien « Un seul Jura ». Trois pistes sont évoquées, dont celle d'une entité à six districts. Et cependant, grâce aux efforts de l'AIJ, le **dialogue interjurassien a été maintenu** alors qu'il aurait pu être mis en péril. C'est à mettre au compte d'une volonté commune de poursuivre le processus entamé.
- Deux conseils ont été mis sur pied qui ont fourni un travail donnant tant à la population du Jura bernois qu'aux francophones de Bienne l'assurance d'être écoutés et entendus. Un excellent **esprit de collaboration** favorable à l'ensemble de la région s'est mis en place.
- A consulter l'Aide-mémoire de l'AIJ, on constate que les frontières cantonales n'ont pas été un obstacle à une collaboration entre les institutions des deux cantons, voire à une collaboration institutionnelles dans l'ensemble de l'espace BEJUNE, une preuve que **les frontières peuvent être relatives ou relativisées**. N'oublions pas que les frontières avec les autres cantons voisins pourraient aussi devenir plus perméables, de même qu'avec la France voisine.

2.6 La conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB)

En juin 2007, le corps électoral bernois a approuvé la mise en œuvre de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Des conférences régionales pourront ainsi voir le jour dans les six régions du canton. Une étude a été réalisée sous l'égide des comités de la Conférence des Maires (CMJB) et de seeland.biel/bienne (sbb). Elle devrait aboutir à la proposition d'un modèle en vue de la constitution de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB), modèle qui sera l'objet d'une votation. La création de cette nouvelle entité, qui devrait assurer le développement du nord du Canton dans la concertation et l'harmonie, occupera une place importante dans le débat qui suivra la publication du rapport de l'AIJ.

3 RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE INSTITUTIONNELLE DE L'AIJ

3.1 Introduction

L'AIJ, dans le respect de son mandat, propose trois pistes dans son rapport final, soit :

- Statut quo
- Statut quo +
- Entité à 6 communes.

Le PSB, PSJB et PSR ont choisi de prendre position sur ces propositions sans refaire le rapport de l'AIJ mais en tenant compte des éléments qui leur semblent fondamentaux. Ils placent l'intérêt de la population et le développement de la région au centre de leur réflexion. Il s'agit donc de mesurer chacune des pistes à l'aune de la qualité de vie des habitants de ce coin de pays et des bénéfices qu'ils peuvent retirer de chacune de solutions proposées non sans veiller au respect de l'environnement.

Conformément à son mandat, l'AIJ n'a pas examiné, lors de ses travaux, les incidences que les solutions proposées ne manqueraient pas d'avoir sur l'avenir du pays, de l'ensemble du canton de Berne et de la ville de Bienne. Or, aux yeux du PSB, du PSJB et du PSR les pistes envisagées auront des conséquences non négligeables à ces trois niveaux. Ils ont, par conséquent, retenus des critères d'appréciation afin d'étayer rationnellement leur prise de position.

3.2 Critères d'appréciation

3.2.1 Intérêts de la population de la région

Dans leur réflexion le PSB, le PSJB et le PSR, ont considéré qu'il était difficile de dissocier l'avenir du Jura bernois de celui de l'ensemble de la région, constituée par l'Arc jurassien et l'agglomération biennoise. C'est donc à dessein, qu'ils ont utilisé ce terme dans leur prise de position.

3.2.1.1 Paix pour la région

Après 30 ans de débats politiques et d'affrontements, le PSB, le PSJB et le PSR misent sur **la paix**, l'élément fondamental indispensable au développement de cette région. Ils souhaitent que toutes ses forces vives y soient consacrées, particulièrement à l'aube d'une période qui s'annonce économiquement difficile. Plus que jamais, ils souhaitent éviter tout affrontement stérile, sachant que les discordes constituent à tous égards un affaiblissement dû à la perte des énergies dont toutes les parties ont besoin. A ce titre, il salue les efforts de l'AIJ qui a su maintenir, depuis le début de ses travaux, un climat de dialogue, de concertation et de paix.

3.2.1.2 Bien-être de la population

Pour le PSB, le PSJB et le PSR le bien-être de la population est prioritaire. Ses besoins sont donc placés au centre de leurs réflexions. Le PSB, le PSJB et le PSR visent avant tout le soutien au développement de la région dans les domaines suivants :

- économie
- formation
- social
- santé
- culture

Ils privilégient un développement qui assurent des postes de travail tout en étant respectueux de l'environnement, une sécurité sociale pour toutes et tous ainsi que l'égalité des chances dans la formation. Pour le PSB, le PSJB et le PSR la seule piste à poursuivre sera celle qui tiendra compte de ces enjeux, importants aussi bien pour la population du Jura bernois que pour celle de toute la région. Or, la réalité montre que ces objectifs ne peuvent être poursuivis que dans l'esprit d'une très large collaboration régionale:

- la situation de l'emploi est fragile et pourrait se détériorer dans les mois ou les années à venir ; des efforts de promotion économique devront être consentis à l'échelle régionale ; dans ce contexte, l'agglomération biennoise, en tant que centre économique, joue un rôle important ;
- l'éventail de formations postsecondaire est en restructuration ; si l'on veut assurer à chacune et à chacun une voie de formation répondant à ses attentes, il doit être conçu à l'échelle de l'Arc jurassien tout en tenant compte des écoles biennoises ;
- le maintien de la formation de niveau tertiaire (HES) dans l'Arc jurassien n'est possible que dans un esprit de concertation et avec le soutien du canton de Berne ; Bienne est aussi concernée (HEP) ;
- le domaine de la santé est en mutation ; les coûts croissants induisent des regroupements d'unités de soins, une collaboration interrégionale, voire des restructurations plus importantes ;
- les institutions culturelles, confrontées elles aussi à des impératifs économiques, ont intérêt à coordonner leurs efforts ;
- enfin un développement respectueux de l'environnement implique une coordination des projets au-delà de toute frontière.

3.2.2 Développement de la région

3.2.2.1 Développement du Jura bernois au sein de l'Arc jurassien

Au vu de ce qui précède, il ne fait plus de doute, pour le PSB, le PSJB et le PSR, que les intérêts des habitants du Jura bernois se confondent avec ceux des habitants de l'Arc jurassien et de l'agglomération biennoise, que ce soit aux plans économique, scolaire, social, de la santé ou culturel (cf. point 3.2.1.2). Le PSB, PSJB et PSR considèrent donc que le maintien et le renforcement des relations du Jura bernois avec la République et canton du Jura, comme avec les autres régions voisines, sont indispensables à son développement. Cela signifie que les institutions communes existantes ou en devenir ainsi que toutes les collaborations établies doivent être fortifiées ou développées. Les liens qui se sont noués grâce aux travaux de l'AIJ ainsi que l'harmonie qu'elle a contribué à créer entre les deux régions doivent perdurer quelles que soient les options choisies.

3.2.2.2 Développement du Jura bernois au sein de la future Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) et ses rapports avec la ville de Bienne

Le lien qui unit le Jura bernois à Bienne est fondamental pour le développement de l'ensemble de la région, à savoir pour l'Arc jurassien, pour le Jura bernois, pour la communauté francophone de l'agglomération biennoise et pour la ville de Bienne. La population francophone de Bienne et de sa périphérie aura un rôle à jouer dans la politique d'agglomération qui se met en place. La Conférence régionale (cf. point 2.6), qui verra le jour prochainement, marquera l'avenir de la région. A n'en pas douter, elle devrait être le moteur du développement, car elle aura à s'occuper de tâches diverses telles que l'urbanisation, les transports, la culture et la politique régionale, non sans préserver l'identité et la diversité des entités linguistiques qu'elle réunira puisque l'autonomie administrative du Jura bernois sera maintenue. Ce défi, pour ambitieux qu'il soit, s'avère particulièrement intéressant. En effet, il s'agira de veiller aux intérêts d'une région bilingue qui s'étend du Seeland au Jura dont la population est à la fois urbaine et rurale.

Dans leur rapport, les comités de l'association seeland.biel/bienne et de la conférence des Maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne et (sbb et CMJB) ⁸ mentionnent les avantages et les inconvénients de la création d'une conférence régionale pour le nord du canton de Berne :

Avantages

- *La concentration des forces (115 communes, 207'000 habitants) conduit à une région économique compétitive à l'échelle cantonale, arc jurassien et nationale, avec des atouts très importants.*
- *La conférence régionale ouvre de nouvelles perspectives et autorise la réalisation de projets plus ambitieux.*
- *Des décisions de portée contraignante peuvent être prises plus rapidement.*
- *La participation démocratique (communes, population) est assurée.*
- *La politique régionale devient globale en englobant villes et campagne au sein d'une même stratégie.*

⁸ Proposition de modèle pour la création d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, p.14

Inconvénients :

- *Structures complexes.*
- *Fortes exigences vis-à-vis des élus.*
- *Partenaires de langue et culture différentes, de force inégale au sein d'un même ensemble.*
- *Politiques de proximité pas garanties.*

Le rapport évoque également la position de l'AIJ à l'égard de cette future conférence régionale, notamment la piste dite du « Statu quo+ ». Or, « *cette piste propose de renoncer à la création d'une sous-conférence pour le Jura bernois et de mettre en place une plateforme de coordination, sous l'égide du CJB, afin d'élaborer une action politique claire pour le Jura bernois entre représentants des communes et le conseil du Jura bernois. Cette piste (...) est apparemment contradictoire avec la volonté exprimée jusqu'ici par la Conférence des Maires de créer une sous-conférence pour le Jura bernois(...). Elle ne doit cependant pas être considérée comme un obstacle aux conclusions du groupe de travail (...), puisqu'il s'agirait en fait d'une transformation de la sous-conférence et non pas d'une abolition pure et simple. Le moment venu, en cas de soutien politique des milieux du Jura bernois à cette piste, il faudra s'interroger sur sa « praticabilité légale »*⁹.

La problématique de la politique d'agglomération est d'actualité dans l'ensemble du canton de Berne, voire au-delà. Elle propose un éclairage nouveau sur les relations ville-campagne, tout particulièrement au pied du Jura. La mise en place de la conférence régionale (BBSJB) retient donc tout particulièrement l'attention du PSB, du PSJB et du PSR car elle précisera liens qui unissent l'agglomération biennoise, le Jura bernois et le Seeland. Les conclusions du rapport¹⁰ sont prometteuses. Elles laissent entrevoir la réalisation d'un projet concret qui s'inscrit dans une stratégie de croissance et de développement dans un esprit de coopération. Les entités (et identités) culturelles seraient respectées sans que le bilinguisme soit mis en péril.

3.2.3 Incidences au-delà de la région

3.2.3.1 L'importance du Jura bernois pour le canton de Berne

Le bilinguisme cantonal est actuellement vécu comme un atout, un pont entre deux cultures qui se renforcent mutuellement. Au moment où d'autres cantons romands se tournent vers leurs voisins alémaniques afin d'offrir des formations bilingues, il s'agit de tirer le meilleur parti de la richesse que constitue la rencontre de deux langues et donc de deux cultures plutôt que de l'ériger en frontière. Le Jura bernois, sans perdre son identité, peut en bénéficier. Conscients des obstacles et des coûts qu'engendre une politique de renforcement du bilinguisme, les PSB, PSJB et PSR souhaitent cependant que les avantages d'une région franco-germanique située au cœur de l'Europe soient valorisés et exploités. Sans vouloir stigmatiser l'exemple belge, ils sont persuadés que les efforts consentis afin de privilégier la compréhension entre les cultures sont favorables au développement de la région. Par conséquent, le soutien au bilinguisme du canton doit être prioritaire et déboucher sur des réalisations concrètes. Bienne et sa périphérie sont leader dans cette question. Il est important que le canton dans son ensemble en reconnaisse les enjeux.

3.2.3.2 Le canton de Berne et la Suisse

Le PSB, le PSJB et le PSR sont d'avis que le canton de Berne, par son bilinguisme, constitue un lien précieux entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. En effet, la proximité des deux communautés linguistiques favorise, à l'interne, l'échange culturel et l'apprentissage de la langue partenaire. Cependant, plus encore, par sa présence au sein des organes intercantonaux ou fédéraux francophones et alémaniques, le canton de Berne peut défendre les intérêts de l'Arc jurassien dans les domaines de l'économie, de la formation, des transports et de l'énergie, de la santé et de la culture. Son poids politique est fondamental, notamment face au canton de Vaud avec qui il entretient historiquement des relations privilégiées. En outre, il permet de maintenir un certain équilibre entre Zurich et l'Arc lémanique. A l'heure où les enjeux ne connaissent plus de frontière, il apparaît vital aux yeux des PSB, PSJB et PSR de développer cette fonction et d'en faire bénéficier l'ensemble de la région plus largement encore. Il apparaît donc clairement que le statut bilingue du canton de Berne contribue au maintien de l'équilibre confédéral. Il s'agit de le préserver.

⁹ Proposition de modèle pour la création d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, p.21

¹⁰ cf. annexe

3.2.3.3 Relativisation des frontières

Il est une évidence que les frontières cantonales perdent, au fil du temps et des crises qui se succèdent, l'importance qu'on leur attribuait au siècle dernier. Les réalités économiques, le développement des transports, les aspirations des générations à venir montrent bien que la mobilité se développe, que le lieu de travail et le lieu de domicile sont souvent distincts et que l'union des forces et des moyens à disposition permettent des réalisations prometteuses. Par conséquent, il est possible de privilégier la voie de la collaboration et de l'échange sans qu'un déplacement de frontière soit nécessaire, sachant qu'il mettrait les équilibres régionaux en péril.

3.2.3.4 La solution la plus adéquate pour assurer l'avenir de la région

Les critères d'appréciation énumérés ci-dessus montrent bien que, pour le PSB, le PSJB et le PSR, la question n'est pas de savoir s'ils optent pour ou contre l'une ou l'autre piste proposée par l'étude institutionnelle menée par l'AIJ, mais plutôt de choisir le projet le plus adéquat pour assurer le développement du Jura bernois, de Bienne et sa périphérie, du canton de Berne et de l'Arc jurassien tout en préservant l'équilibre confédéral. Cette voie peut revêtir des aspects originaux et tout en s'inspirant des études menées par l'AIJ et par les comités sbb et CMJB. Elle doit impérativement tenir compte de l'ensemble de la population francophone de la région et veiller au respect de ses intérêts.

3.3 Analyse des trois pistes

L'analyse faite par l'AIJ consiste à comparer le statut quo avec deux autres pistes

3.3.1 Piste dite du « Statut quo+ »

La piste du « Statut quo+ » prend en compte la situation actuelle. Elle apporte toutefois quelques modifications, importantes. Elle offre les avantages suivants :

1. Désenchevêtrement et simplifications des structures politiques du Jura bernois.
2. Structure de collaboration avec le Jura, ou d'autres régions, élargissement des responsabilités du Conseil du Jura bernois (CJB)
3. Institutions communes maintenues et développées
4. Mise en perspective d'une régionalisation au niveau de l'Arc jurassien
5. Fusions de communes envisagées
6. Possibilité de mettre en œuvre la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) en s'appuyant sur la conférence régionale

Il ne s'agit pas de forger artificiellement l'identité de l'Arc jurassien. Les collaborations multiples, notamment dans les domaines de la culture ou de la formation avec la République et canton du Jura ou avec le canton de Neuchâtel, permettent des échanges et des réalisations indispensables à la vie de l'ensemble de la région. En outre, un canton d'un million d'habitants, dont les structures industrielles sont efficaces et porteuses d'évolutions technologiques, constitue un cadre favorable au développement économique du Jura bernois.

La mise en place de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (BBSJB) institutionnalisera une coopération étroite entre les communes. Elle contribuera à la mise en place d'une politique d'agglomération novatrice que ce soit dans les domaines économique, des transports, de la culture ou de la formation. Même si la piste « Statu quo+ » rejette l'idée de la création d'une sous-conférence pour le Jura bernois afin « *de mettre en place une plateforme de coordination, sous l'égide du CJB, afin d'élaborer une action politique claire pour le Jura bernois entre représentants des communes et le conseil du Jura bernois* », elle n'exclut pas la création d'une conférence régionale. Toutefois, il conviendra, dans le cadre proposé par la piste « Statu quo+ », de veiller au maintien et au renforcement des relations de la nouvelle entité avec la République et canton du Jura

La politique, combien sensible et délicate, de la santé s'inscrira dans le même cadre et permettra de bénéficier, entre autres, de la proximité du Centre hospitalier de Bienne. A l'évidence, la piste « Statu quo+ » constitue, pour les francophones biennois, l'assurance du maintien du bilinguisme cantonal, le développement harmonieux des liens entre la ville et la région ainsi que la sauvegarde de leur identité. La position du canton de Berne est fortifiée car il peut jouer un rôle de leader dans les relations entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Cette piste, qui n'est qu'esquissée, demande encore à être affinée. Une étude plus poussée permettrait d'approfondir la question de la sous-conférence du Jura bernois sans renoncer à la dynamique régionale. Il s'agira également d'y préciser les liens que la Conférence régionale établira avec l'Arc jurassien, la place réservée aux institutions intercantionales ainsi que accords de collaboration. L'assurance offerte à la population du Jura bernois que ses intérêts priment sur toutes les autres considérations, que ses choix sont pris en compte et que son avenir s'inscrit durablement dans une région qui prend son destin en mains, permettra d'ouvrir la porte à toutes les collaborations souhaitées au-delà de la région, sans susciter de craintes inutiles et réductrices.

La piste « Statu quo+ » présente, aux yeux du PSB, du PSJB et du PSR des inconvénients. Il est possible, cependant, de les pallier :

1. Le Jura bernois constitue, au sein du canton de Berne, une petite minorité linguistique puisque sa population ne représente que 5.4% de celle de l'ensemble du canton. Toutefois, en redéfinissant les compétences et le rôle du Conseil du Jura bernois et des autres organes ou institutions régionales au sein de la future conférence régionale, en associant les francophones de l'agglomération biennoise et de l'Arc jurassien à certains projets, il est possible de renforcer l'influence de cette population au sein du canton.
2. Considéré comme une richesse, le bilinguisme doit être préservé et soutenu. Pour cela, les autorités locales et cantonales doivent manifester une volonté politique claire et consentir à y octroyer les moyens nécessaires.
3. Dans tout modèle, les fusions de communes seront délicates à réaliser. Toutefois, elles permettent de renforcer les petites institutions locales et créer un nouveau dynamisme.

3.3.2 Piste dite de l' « Entité à six communes »

Suite à l'acceptation de l'initiative parlementaire « *Un seul Jura* », l'AIJ s'est penchée sur le projet d'une entité à six communes. Elle présente une piste qui pourrait aboutir à la création d'un nouveau canton viable. L'originalité de ce projet réside dans l'idée de supprimer les districts, ce qui conduirait à de sérieux allègements administratifs qui permettraient de réaliser des économies. La répartition des charges entre le canton et les communes est y est clairement définie. Selon le budget établi par l'Université de Neuchâtel (Prof. Jeanrenaud), la nouvelle entité ne serait viable qu'à la condition de respecter à la lettre la structure proposée par l'AIJ.

Le PSB, le PSJB et le PSR voient, dans ce projet, les avantages énumérés ci-après. Ils renoncent à les développer davantage, le rapport de l'AIJ étant explicite à ce sujet.

1. Cette piste est originale et, par sa nouveauté, suscite l'intérêt. Elle répond aux attentes du parlement jurassien et recueille les faveurs d'une partie de la population de la région. Cette nouvelle entité pourrait devenir un laboratoire politique.
2. Dans cette entité, le poids politique du Jura bernois serait clairement plus important qu'au sein du canton de Berne puisque sa population représenterait 45% de la population totale. Il resterait cependant minoritaire. Les forces politiques devraient se redéfinir afin que les intérêts de l'ensemble de la région soient portés au niveau fédéral. Les particularismes locaux seraient sacrifiés à l'intérêt régional.
3. De nouvelles structures communales seraient proposées.
4. Cette nouvelle entité répondrait aux critères du développement durable.

Le PSB, le PSJB et le PSR tiennent à mentionner les inconvénients qui, selon eux, sont déterminants quant aux critères d'analyse qu'ils se sont donnés. Ils sont les suivants :

1. Même réunis, la République et canton du Jura et le Jura bernois ne présenteraient pas la masse critique suffisante (125'000 habitants) en regard de la population helvétique pour assurer le bien-être de sa population et répondre à ses besoins dans les domaines mentionnés au point 3.2.1.2. Inscrite dans l'Arc jurassien, cette nouvelle entité devrait entretenir des contacts très étroits avec l'agglomération biennoise et avec ses voisins. Lors des négociations intercantionales, elle perdrait l'appui du canton de Berne, tout particulièrement dans le domaine de la formation tertiaire ainsi que dans les domaines de l'économie, des transports et de l'énergie, de la santé et de la culture.
2. Au sein de cette nouvelle entité, le Jura bernois ne bénéficierait plus de la structure de développement économique bernoise. Or, il est difficilement concevable de développer une politique de promotion économique intercantonale, sachant que la concurrence entre cantons pousse ceux-ci à défendre d'abord leurs intérêts propres.

3. Le budget de ce nouvel ensemble dépend de deux facteurs essentiels pour ses recettes : la conjoncture économique et la péréquation financière fédérale. Or, la précarité de la situation économique met en péril les équilibres financiers. Le budget d'une entité de 125'000 habitants y résistera-t-il ? De plus, la question de la péréquation financière reste floue. Le budget présenté, même si l'optimisme est de mise, repose sur des incertitudes qui remettent en question la pertinence de l'ensemble de la piste de l'entité à six communes.
4. La création d'une nouvelle entité à six communes entraînerait une refonte complète de l'administration et, par conséquent, une nouvelle répartition de ses postes de travail. Le PSB, PSJB et PSR y voient le risque de licenciement d'employés de l'administration, sachant que les districts seront supprimés et que des économies devront être réalisées. Cette nouvelle répartition, pour être correcte, devrait offrir de manière équivalente aux ressortissants du Jura bernois et de la République et canton du Jura les postes de haut niveau et les postes subalternes. Comment résoudre cette équation sans licenciements ?
5. Cette nouvelle entité n'aurait pas de centre urbain. Elle ne bénéficierait donc plus de la même manière des avantages offerts actuellement par la ville de Bienne. Elle s'en trouverait affaiblie.
6. La question de la situation de la ville de Bienne et de ces habitants francophones n'est pas résolue et la richesse du bilinguisme cantonal bernois est sérieusement mise en péril. La population francophone de l'agglomération biennoise ne constituerait alors qu'une si petite minorité au sein du canton de Berne que celui-ci en perdrait son statut de canton bilingue.

Au vu de ce qui précède le PSB, le PSJB et le PSR doutent de la pertinence et surtout de la faisabilité d'une entité à six communes. La structure idéale, telle qu'elle est présentée dans le rapport de l'AIJ, ne pourrait être soumise à l'approbation de la population du Jura bernois qu'au moment où toutes les procédures menant à la création des six communes seraient achevées. Une telle démarche s'inscrirait donc dans un large processus qui devrait aussi tenir compte de l'avenir de l'agglomération biennoise. Quid du résultat ?

4 RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Conscients que la population de la région a été marquée par les tensions et les luttes sur lesquelles ils ne souhaitent pas revenir, le PSB, le PSJB et le PSR, par leur prise de position, souhaitent mettre en évidence les chances du processus de dialogue amorcé par les travaux de l'Assemblée interjurassienne.

Ils placent aux premiers rangs de leurs préoccupations le **maintien de la paix** dans la région et la défense des **valeurs socialistes**. Par conséquent, ils privilégient le bien-être de la population et le développement de la région. .

Au terme de leur analyse, le PSB, le PSJB et le PSR se prononcent en faveur de la piste dite « Statut quo + » parce

- qu'elle favorise le **maintien de la paix** dans la région.
- qu'elle favorise le respect des valeurs socialistes pour la population du Jura bernois, soit: **emplois, formation, sécurité sociale, santé, culture et protection de l'environnement**
- qu'elle est mieux à même d'assurer le **développement économique du Jura bernois** dans une région qui comprend le Jura bernois et Bienne/Biel-Seeland, cela au sein d'un canton d'un million d'habitants
- qu'elle privilégie **la collaboration avec la République et canton du Jura, mais aussi avec d'autres cantons** par exemple dans le cadre de arcjurassien.ch
- qu'elle **clarifie et simplifie la répartition des compétences politiques** au sein du Jura bernois
- qu'elle renforce la position du Jura bernois tout en conservant au canton de Berne son **rôle de pont entre la Suisse occidentale et la Suisse orientale**
- qu'elle tient compte du rôle de la **ville de Bienne et de ses habitants francophones** en permettant la mise en place de la conférence régionale (BBSJB) et, ainsi, de construire une région compétitive autour de la ville de Bienne
- qu'elle permet l'ouverture vers l'étude d'un **ensemble régional transfrontalier de dimension européenne** encore à définir donnant ainsi l'occasion de développer la région que constitue l'Arc jurassien réunissant deux pays, différents cantons, et deux communautés linguistiques
- que **le prix à payer de la piste de l'entité à six communes est trop important**. Sa réalisation déclencherait des licenciements, coûterait beaucoup de temps et d'énergie à construire des structures trop petites privée d'un centre économique.

Le PSB, le PSJB et le PSR invitent les autorités compétentes à approfondir la piste dite « Statut quo+ » en tenant compte de leurs remarques. Ils se prononcent en faveur de la mise en place d'un projet d'avenir.

Le PSB, le PSJB et le PSR ne doutent pas que le sens civique de tous les partenaires concernés prévaudra et que les processus proposés seront respectés, qu'ils se dérouleront dans un climat serein, pacifique et constructif. C'est dans cet esprit qu'ils ont rédigé la présente prise de position.

**Approuvé par les comités directeurs
du parti socialiste du canton de Berne (PSB),
du parti socialiste du Jura bernois (PSJB)
et du parti socialiste romand de Bienne (PSR)**

mai 2009